



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 mars 2023*

N°2023/01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 16 mars à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis à la salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 mars 2023.

Etaients présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Jocelyne SERDOS, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Iphigénie ANGEBAULT, Ange AMBROSIO, Geneviève CAIN, Nadège ABBADIE, Peggy VANNIER

Pouvoirs : 1

Monsieur Eric KRAEMER à madame Nadège ABBADIE

Absents : 8

Mesdames, messieurs Francine BERTHAUX, Tiphaine TOKPAN, Cécile LAROYE, Emmanuel FONKING, Birgit SCHRUFER, Jean-Luc PIERRE, Camille FASSI, Myriam LAVOINE

M. Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui impose l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, qui a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023 joint en annexe

CONSIDERANT que ce débat doit faire l'objet d'une délibération préalable de sa tenue, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023 joint en annexe

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20230316-2023-01DEL-DE
Préfecture de la Seine-et-Marne, le 16/03/2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur le maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR 17 VOIX POUR (mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Jocelyne SERDOS, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Iphigénie ANGBAULT, Ange AMBROSIO,) **ET 4 ABSTENTIONS** (mesdames monsieur Geneviève CAIN, Nadège ABBADIE, Peggy VANNIER, Eric KRAEMER)

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023
APPROUVE le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **22 MARS 2023** **24 MARS 2023**

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire

Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance

Gérard MORAUX

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20230316-2023-01DEL-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023